



## ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

Entre les soussignées,

L'Université d'Antananarivo, représentée par Professeur Mamy Raoul RAVELOMANANA, Président, ayant son siège à Campus d'Ambohitsaina, Ankatso.

Ci-après dénommée « l'Université », d'une part,

Et

**Orange Madagascar**, société anonyme au capital de 11.088.792.000 Ariary, ayant son siège social à La Tour, Rue Ravoninahitriniarivo Ankorondrano, Antananarivo, immatriculée au RCS sous le numéro 1997B00447, NIF 2000002340, représentée par Monsieur Michel DEGLAND, Directeur Général,

Ci-après dénommée « Orange », d'autre part,

Ensemble désigné « les Parties »

## IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Orange Madagascar est un opérateur de télécommunications titulaire de licence suivant Décision n°2016/01-ARTEC/DG/L du 23 novembre 2016.



